



**PROCES-VERBAL
REUNION DU COMITE DIRECTEUR
MERCREDI 2 FEVRIER 2022**

- *En visioconférence* -

B.O n° 2530

Début des travaux à 14h00

Appel nominal par la Secrétaire Générale

Liste des présents :

Président	Gilles SEZIONALE
Trésorier	Bernard DALMON
Secrétaire Générale	Dominique CUPILLARD
Trésorier Adjoint	Patrick PEREZ
Secrétaire Général Adjoint	Philippe BRIOUT
Vice-Président(e)s	Bénédicte COMPOIS Christiane GUERIN Dominique LAGIER Jean-Luc MANAUDOU Joël PINEAU
Chargés de Mission	Benjamin MERCIER Stéphane METZGER
Membres	Christine ARNOUX Lazreg BENELHADJ Sylvie CAILLET Evelyne CIRIEGI Marc DEBERGHES Julie EISSEN (en partie) Laure GAUTHREAU Olivier HIRTZIG Marieke HOEDTS Christine KITEGI Pierre LEGROS Myrtho MANDE Inès NYADANU POLLET Carine SOLLBERGER Patrick TRIOEN
Assistent :	
Directeur Général Directeur Technique National	Laurent CIUBINI Julien ISSOULIÉ

DTN Adjointe Directrice Financière Directeur Accompagnement Réseaux et Territoires Responsable Moyens Généraux Responsable de la coordination des instances Représentant du CSE	Agnès BERTHET Alexandra LABOUCHEIX Basile GAZEAUD (en partie) Valérie GICQUEL Magali TAPRET Antoine DURAND
Excusés : Chargé de Mission Membre Membre Membre	Denis CADON Alain BERNARD Richard LAGRAVE Hélène RICARDO

Dominique Cupillard procède à l'appel nominal et renouvelle ses meilleurs vœux à tous

1. Accueil du Président

Gilles Sézional renouvelle à son tour ses vœux à tous. Il revient sur l'actualité du moment et plus particulièrement sur la tenue de la réunion avec Michel Cadot, Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et Président de l'Agence Nationale du Sport, qui a confirmé que les aides qui nous seront apportées sur 2022 seront amplifiées en 2023, compte tenu des efforts réalisés par la Fédération notamment en termes financiers et de restructuration sportive. Il évoque également les réunions tenues à l'Insep sur le centre national d'entraînement toutes disciplines mais aussi sur le projet de mise en place d'une convention spécifique au Water-Polo masculin.

Il met l'accent sur le faible déficit des licences par rapport à N-2, bilan satisfaisant compte-tenu de la conjoncture. Le delta devrait être comblé dans les deux ans à venir.

Il constate que des franges de la population natatoire, notamment chez les plus jeunes, ont été plus touchées que d'autres par la fermeture des bassins.

Il fait également part du constat, au regard des derniers meetings nationaux, de la faible participation notamment à Amiens et Nice, au niveau de l'Elite ; ce qui n'est pas le cas dans les meetings régionaux.

Il faut néanmoins demeurer optimiste et espérer que cette saison sera moins problématique.

Il félicite enfin la Ligue Bretagne pour l'obtention de la gestion d'un bassin.

2. Validation du Procès-verbal du Comité Directeur en date du 10 décembre 2021

Ce procès-verbal est validé par le Comité Directeur.

3. Validation du Procès-verbal du cercle de compétence Eau Libre en date du 5 janvier 2022 – Validation du règlement de la Coupe de France Eau Libre 2022 (en annexe)

Ce procès-verbal ainsi que le règlement de la Coupe de France Eau Libre 2022 sont validés par le Comité Directeur.

4. Validation du budget 2022

Alexandra Laboucheix présente le budget 2022 pour validation.

Elle rappelle le résultat de la situation budgétaire à savoir un budget déficitaire de 1,6 M€ (hausse des recettes de 0,4 M€ et hausse des dépenses de 2,0M€).

Depuis la présentation faite lors du Comité Directeur du 10 décembre 2021 et du Conseil des Territoires du 19 janvier 2022, les hypothèses budgétaires ont été affinées, notamment suite à la récente annonce du report des Championnats du Monde de Fukuoka.

- Risque le nombre de licences 2021/2022, d'où des recettes 2021/2022 réévaluées à 4,8M€ (-**330K**)
- Report des Championnats du Monde en 2023 **(+300K)**
- Valorisation des droits d'organisation des championnats de France **(+100K)**
- RH : risque de rattrapage sur les cotisations retraite **(-70K)**

Soit un effet neutre sur le budget 2022

Il est rappelé que les décisions prises pour équilibrer le budget 2022 sont le fruit d'un processus largement concerté :

- 10 décembre 2021 : présentation du processus budgétaire 2022 et des problématiques d'équilibrage au CoDir
- 5 janvier 2022 : réunion de travail entre la DTN, la DAF et la DG
- 12 janvier 2022 : séance de travail sur le budget avec les membres du CoDir intéressés
- 19 janvier 2022 : concertation du Conseil des Territoires sur les arbitrages budgétaires envisagés pour équilibrer le budget
- 26 janvier 2022 : présentation des arbitrages budgétaires pris au Bureau
- 2 février 2022 : présentation du budget pour validation par le CoDir

Arbitrage 2022 retenu portant sur la combinaison de la hausse des licences de 5 € et sur une contribution unique des ligues à 0,5 € :

- Hausse des licences de 5 € :
 - Hypothèse volume = saison 2019/2020
 - Soit un financement 2022 complémentaire de +720K€
- Contribution ligue de 0,5 € par licence pour apporter les fonds nécessaires au démarrage du projet SI (l'effet tarif licence démarrant au 1/09/2022) :
 - Participation ponctuelle
 - Soit +200 K€

Autres arbitrages 2022 retenus, présentés par ordre décroissant :

- Sur le sportif, diversifier les sources de financement des stages et compétitions en mettant à contribution les ligues, clubs, nageurs, comme cela était prévu au budget 2021 **(+170K)**
- Prendre compte du retard dans la contractualisation pour ne pas assortir de volet financier en 2022 **(+140K)**
- Activation de la création du fonds de dotation sur les équipes de Water-polo **(+80K)**
- Obtenir une subvention sur l'Appel à Projet « Transition Numérique » **(+75K)**
- Construction de championnats équilibrés pour 2022/2023 **(+65K)**
- Créer un fonds de péréquation sur le plongeon **(+70K)**
- Baisser de 2 € les reversements sur les licences J'apprends à Nager **(+60K)**
- Améliorer les recettes INFAN **(+20K)**

Le budget 2022 présenté est équilibré à 18 446 M€, en hausse de 985 000 Euros, avec une augmentation principalement sur la haute performance, s'agissant de l'année du démarrage du projet « Ambition Bleue » en vue des JO de 2024.

Dépenses 2022

Direction	Dép 2022	Dép 2021	Var° Dép
SPORTIVE	7 273	5 893	1 381
ADM & FINANCE	4 480	4 747	-267
DRH	3 947	3 788	159
RAYONNEMENT	1 316	1 593	-277
DEV PRATIQUE & SANTE	591	610	-19
ACC RESEAUX & TERRI	341	214	127
FORMATION	334	474	-140
DSI	163	142	21
Total général	18 446	17 461	985

Recettes 2022 :

Direction	Rec 2022	Rec 2021	Var° Rec
SPORTIVE	5 850	4 791	1 059
ADM & FINANCE	9 553	9 387	166
DRH	18	18	0
RAYONNEMENT	1 887	2 369	-482
DEV PRATIQUE & SANTE	394	494	-100
ACC RESEAUX & TERRI	414	260	154
FORMATION	87	82	5
DSI	243	60	183
Total général	18 446	17 461	985

Présentation du budget 2022 par Direction (voir tableaux en annexe)

Philippe Briout demande si la hausse de 5 € sera appliquée de façon homogène à toutes les licences. Il souhaite par ailleurs que la Fédération soit attentive à encourager les clubs à répercuter cette hausse directement sur leurs licenciés et à ne pas l'absorber dans le volume global cotisation/licence, ce qui aurait un effet négatif sur le 100 % licence.

Il est confirmé que la hausse de 5 € sera appliquée à tous les types de licence.

Une communication aux ligues et aux clubs est en cours d'écriture ; elle expliquera entre autre que c'est bien l'adhésion qui doit être augmentée de 5 € et non les clubs qui doivent être taxés. Des ligues ont déjà mis en place des dispositifs pour s'assurer que le 100 % licences est respecté. Ces bonnes pratiques seront partagées à toutes les ligues.

Sylvie Caillet demande des précisions sur la variation en baisse pour le plongeon de - 48 000 Euros.

Agnès Berthet : cette variation résulte de l'annulation des Championnats du Monde et d'un Grand Prix FINA.

Laure Gauthreau demande des précisions sur le pourcentage des augmentations en Water-Polo.

Laurent Ciubini précise que cela n'est pas encore déterminé, et que la mesure ne concerne pas uniquement le WP. L'idée pour l'ensemble des Championnats est de tendre à l'équilibre et chaque cercle doit travailler sur cet objectif.

Benjamin Mercier informe qu'une analyse analytique Championnat par Championnat est en cours sur le Water-Polo en vue de la fixation des droits d'engagement sur la saison prochaine.

Patrick Trioen demande comment seront répartis les bénéfices générés par l'augmentation des 5 € de la licence.

Laurent Ciubini répond que 4 € seront réservés au financement du projet sportif et 1 € au financement du projet numérique.

Jean-Luc Manaudou demande à quelle date la contribution des ligues sera arrêtée sur le nombre de licences ? L'impact est en effet important pour la ligue AURA qui a enregistré une baisse de ses ressources de -21% suite à la réforme de la licence (478 000 € fin 2018 vs 380 000 € à ce jour pour un nombre identique de licences). Il souhaite par ailleurs que la Fédération participe à la même hauteur à cette contribution.

Laurent Ciubini et Bernard Dalmon précisent que la date n'a pas encore été définie. Soit à la fin de la saison 2021/2022, soit sur la saison 2018/2019, date où ce principe avait été acté. En ce qui concerne la contribution fédérale elle sera bien supérieure à 0,5 € ; cela sera expliquée dans la communication en cours d'écriture.

En ce qui concerne la contribution des ligues, clubs, nageurs aux sources de financement des stages et compétitions, Jean-Luc Manaudou demande qui participera pour les équipes de France ? Et quelle sera la marge de manœuvre des ligues sur cette participation ?

Laurent Ciubini rappelle que les équipes de France sont à 100 % prises en charge par la Fédération dans le cadre des compétitions de référence, cette disposition ne concernera que les jeunes et les stages.

Dominique Cupillard confirme que c'est la ligue/ou le club qui proposera cette participation en concertation avec la DTN.

Jean-Luc Manaudou demande enfin des précisions sur la prévision de 200 K€ en 2022 suite à la contribution des Ligues.

Laurent Ciubini : si nous partons sur un atterrissage entre 360 000 et 380 000 licences, ce devrait être un peu moins que 200 K€.

En ce qui concerne la remarque de Gilles sur la baisse de participation dans certains meetings, Jean-Luc Manaudou explique que celle-ci s'explique par le fait que, même si les grilles ne sont pas très difficiles, les clubs n'ont pu venir avec tous leurs nageurs sur ces meetings. Aussi, si les clubs veulent faire des meetings alimentaires, ils devront s'inscrire sur des meetings régionaux.

Dominique Cupillard informe que la consultation du CSE sur le budget transmise ce jour au Comité Directeur est une disposition obligatoire avant validation.

Le Comité Directeur valide le budget 2022.

5. Validation du principe général du PPF

Julien Issoulié présente le nouveau PPF. La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Jean-Luc Manaudou : sur les objectifs CAF pour la natation et l'eau libre : la phrase « préparer les jeunes nageurs à une carrière future » est-elle suffisamment parlante ? En effet il ne s'agit pas de préparer les Championnats de France Jeunes mais bien de préparer les jeunes pour une carrière longue.

Julien Issoulié répond que les CAF seront en lien avec la cellule et que ce sujet sera abordé dès l'appel à candidature. Il est difficile de formaliser cette idée en une phrase sans entrer dans les détails, mais il se dit preneur de toutes les propositions pour en modifier la rédaction.

Jean-Luc Manaudou : la publication des listes par le Ministère au 1^{er} janvier de chaque année est-elle actée ? 50 % de nageurs listés sont-ils nécessaires pour constituer un CAF ? Quid du calendrier pour la déclaration des effectifs ?

Julien Issoulié confirme que la mise en liste du Ministère est bien arrêtée en janvier de chaque année. En ce qui concerne les CAF, il n'y a plus de nombre de listés à avoir puisqu'il s'agit maintenant d'un label qualité.

La répartition nationale des listés sur les territoires pourrait néanmoins être prise en compte pour aider éventuellement à faire un choix en fonction du nombre de structures candidates.

Sur les effectifs, les candidatures devront être faites au printemps, avec une confirmation durant l'été, et des ajustements possibles à la marge.

Pour la mise en liste, on devrait déjà connaître à l'été les athlètes mis en liste ou liste large.

Joël Pineau demande quels sont les critères sportifs retenus pour les non listés ? A quelle date sortiront les cahiers des charges pour pouvoir se positionner ?

Julien Issoulié répond que le cahier des charges pour les CAF Natation Course est pratiquement finalisé, les autres devraient être diffusés la semaine prochaine ou suivante.

En ce qui concerne les critères pour les non listés, les aspects tels que l'âge, la taille, le poids, l'expérience... pourront être pris en compte.

Julie Eissen s'interroge sur le délai de réponse entre la date de diffusion des cahiers des charges mi-février et les candidatures à adresser fin février. Par ailleurs, quels sont les labels qualité ?

Il est précisé que l'envoi des candidatures démarrent fin février mais que la clôture est arrêtée fin mars.

En ce qui concerne le label qualité, tous les points seront précisés dans le cahier des charges natation (encadrement, accès au bassin, lien avec l'école...).

Christiane Guérin demande si nous serons vigilants sur les lieux de résidence des jeunes nageurs ?

Julien Issoulié confirme que la Fédération n'encourage pas délocalisation des jeunes ; c'est de la responsabilisation des structures. Pour la Fédération, ce sera plus de la pédagogie que du contrôle. Il s'agit de préparer une carrière future et non de prendre des raccourcis.

Elle fait ensuite part de l'inquiétude des clubs car les grilles de qualification pour les Championnats de France Juniors ne sont pas encore sorties, ce qui est paralysant pour la préparation des jeunes nageurs.

Julien Issoulié informe que leur établissement est en cours mais qu'elles sont difficiles à établir en raison du manque de performances et du fait qu'elles n'ont pas évolué depuis plusieurs saisons

Le Comité Directeur valide le principe général du nouveau PPF.

6. Validation de l'avenant aux critères de sélection Natation Course et de la demande d'exemption (en annexe)

Julien Issoulié informe que le document a été allégé suite au report des Championnats du Monde.

En ce qui concerne la demande d'exemption au processus de qualification aux Championnats d'Europe 2022 pour les nageurs s'entraînant à l'étranger, les seules situations prises en compte pour justifier cette exemption serait le passage d'examens scolaires ou universitaires imposés en présentiel ou des circonstances exceptionnelles justifiant l'optimisation des conditions de la réalisation de la performance.

Le Comité Directeur valide l'avenant aux critères de sélection Natation Course et le principe de l'exemption.

7. Validation des partenariats équipementiers

Patrick Perez rappelle que jusqu'à présent nous avons un équipementier pour l'ensemble des disciplines, hors Water-Polo. A la suite de la rupture du contrat en août dernier, il y a eu une période de latence au cours de laquelle nous avons utilisé le fonds de dotation le Coq sportif pour la gamme sportswear et la bagagerie. Il est apparu plus responsable que la Fédération utilise le fonds de dotation « Le Coq Sportif » pour équiper la totalité des équipes de France pour la partie textile et signe des partenariats dits techniques discipline par discipline concernant les produits accessoires. A noter que le fonds de dotation couvre environ 90 % des besoins ; les 10 % de delta étant en cours de négociation.

Il présente les propositions préconisées, soumises à la validation du Comité Directeur :

- Fonds de solidarité « Le Coq Sportif » (toutes disciplines) : dotation équipements valorisée à 266 000 €.
- Offre Tyr pour la Natation Course : dotation valorisée à 193 600 €, avec un cash minimum garanti de 25 000 €, qui peut aller jusqu'à 75 000 €.
- Offre Nahïad pour la Natation Artistique (Equipe de France et CF) : dotation valorisée à 18 000 €
- Offre Mako pour l'Eau Libre : dotation équipements techniques valorisée à 23 500 €, avec une partie fixe de 2 500 €.
- Offre Watko pour le Water-Polo

Pour globalement une dotation totale d'environ 600 000 euros.

A noter qu'il manque encore un partenariat à trouver pour le Plongeon.

Nous bénéficierions d'un cash sur toutes les disciplines

+500K en termes d'équipements

Nous sommes infiniment mieux que ce qui avait été prévu.

Jean-Luc Manaudou valide l'intégralité des propositions à l'exception de Tyr pour la natation course pour laquelle il se dit radicalement opposé. Ce choix lui pose un problème éthique car au-delà de Tyr, il y a une famille avec laquelle il ne souhaite pas d'engagements.

Olivier Hirtzig rejoint les propos de Jean-Luc Manaudou. Quid de la dette de Tyr relative à l'ancien partenariat ?

Patrick Trioen fait remarquer que Tyr a également laissé des ardoises aux organisateurs.

Sylvie Caillet note que depuis plusieurs années Tyr n'a pas été en capacité d'assumer ses engagements en termes de fourniture d'équipement.

Christiane Guérin ajoute que cela risque d'être un tollé général de la part des officiels si la Fédération repartait avec Tyr.

Patrick Perez rappelle qu'en ce qui concerne la natation course, Arena s'est totalement retiré de l'offre et seuls Madwave et Tyr se sont positionnés. Aujourd'hui nous avons moins de risque sur le montant. L'ensemble des problématiques a été remonté à Tyr et des engagements ont été pris, même s'ils valent ce qu'ils valent. Nous n'avons pas plus de visibilité sur ce qui nous est proposé par la marque Madwave, nouvelle sur le marché, et qui vient de Russie.

En ce qui concerne la dette de Tyr, elle devrait être réglée. Aujourd'hui, le risque serait moindre en raison du montant du partenariat à hauteur de 25K€.

Le Comité Directeur valide les 3 propositions de partenariats techniques :

- Nahïad pour la Natation Artistique
- Mako pour l'Eau Libre
- Watko pour le Water-Polo

L'offre de partenariat Tyr pour la Natation Course est ensuite mise au vote du Comité Directeur.

5 Contre (Jean-Luc Manaudou, Olivier Hirtzig, Sylvie Caillet, Christiane Guérin, Patrick Trioen)

12 Abstentions (Philippe Briout, Evelyne Ciriégi, Joël Pineau, Lazreg Benelhadj, Julie Eissen, Christine Kitegi, Pierre Legros, Inès Pollet, Myrtho Mandé, Dominique Lagier, Marc Deberghes, Christine Arnoux)

Le partenariat Tyr est validé.

8. Point sur le CAO

Le clip de présentation du projet Bouygues est diffusé aux membres du Comité Directeur. Il est précisé que cette vidéo ne peut pour l'instant être diffusée car elle n'est pas publique. La version finale, plus courte, sera diffusée à tout le réseau.

Basile Gazeaud précise que nous sommes actuellement à la fin de la phase béton et gros œuvre qui devrait s'achever à la fin du printemps 2022.

Les membres du Comité Directeur seront conviés à l'horizon de l'été 2022 sur le chantier du CAO, à caler dans le cadre éventuel d'une réunion du CoDir.

9. Questions diverses

9.1 – Labellisation 2021/2022

Suite à la validation demandée au Bureau relative aux propositions de labellisation pour la saison 2021/2022, Joël Pineau émet quelques réserves concernant 5 clubs des Pays de la Loire qui n'ont pas été retenus suite au contrôle demandé aux ligues par la FFN en novembre 2021. Il demande la réintégration de ces clubs, comme il avait été convenu en raison des conditions sanitaires que tous les clubs labellisés en 2020/2021 soient reconduits pour la saison 2021/2022.

Philippe Briout répond que si ces clubs n'apparaissent pas c'est que la ligue ne les a pas validés dans les prérequis, notamment en ce qui concerne le 100 % licences

Joël Pineau explique que dans le questionnaire reçu il n'était possible de répondre que par oui ou non, sans commentaire possible, notamment sur la participation aux actions. Sur le 100 % licences, les raisons de la diminution du nombre de licences ne sont pas connues ; il est compliqué d'évaluer la situation 2020/2021 en raison de la situation sanitaire.

Il est pris note que si les prérequis sont acceptées par la ligue des Pays de la Loire, ces 5 clubs seront réintégrés.

Lazreg Benelhadj fait part de la situation inverse en Ile-de-France pour laquelle des labellisations ont été accordées à contresens des préconisations de la ligue.

Basile Gazeaud : ces réserves doivent être communiquées rapidement à la Fédération avant la diffusion de la liste dans la newsletter mensuelle.

9.2 – Actualités du CNOSF

Evelyne Ciriégi fait un retour sur les dernières actualités du CNOSF :

- Proposition de loi sur la démocratisation du sport français : 60% des amendements de la PPL sont issus des propositions du CNOSF.
- Toutes les commissions proposées dans le programme de la Présidente du CNOSF ont été finalisées et sont validées avec un grand engagement des élus des Fédérations. Chaque commission est pilotée par un binôme mixte issu des élu(e)s du CA Du CNOSF.
- Un temps d'échange avec les candidats à la présidentielle sera organisée le 17 mars au CNOSF.
- Le Coq Sportif est l'équipementier partenaire pour les Fédérations, les CROS, les CTOS et les CDOS.
- Pass'Sport : sur les 100 millions proposés par le Président de la République, il restera après la clôture du dispositif prévu le 28/02 environ 40 à 45 millions d'euros à répartir sur le mouvement sportif.
- Le Plan France relance 2022 a été réactivé en 2022 pour les Fédérations et leurs structures déconcentrées.
- Un colloque sur la mixité aura lieu le 8 mars de 9h30 à 12h30, avec la présence de 5 ministres au CNOSF.

9.3 – Date du prochain Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur se tiendra le mercredi 4 mai 2022.

10. Clôture des travaux par le Président

Gilles Sézionala revient sur l'actualité chargée du prochain week-end avec la tenue du Congrès Extraordinaire de la Len à Francfort le 5 février et du FFN Golden Tour de Nice du 4 au 6 février.

Clôture des travaux à 16h00.

La Secrétaire Générale

Dominique CUPILLARD

le Président

Gilles SEZIONALE